



**Axe n°4 :**  
**Prise en compte du risque**  
**inondation dans l'urbanisme**

## Action 4.3

### Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des sites à aménager et de secteurs vulnérables

#### Objectif

Poursuivre les démarches de maîtrise foncière engagées par la CCGST, en s'appuyant sur une cartographie actualisée du foncier sur les secteurs à aménager

Identifier et prioriser au cas par cas le mode de maîtrise foncière adapté en fonction de la nature du projet pour les aménagements envisagés à moyen ou long terme

Poursuivre la veille foncière avec les partenaires (SAFER ...)

#### Description de l'action

La maîtrise foncière est nécessaire pour les travaux de restauration capacitaire des cours d'eau, pour la création d'ouvrages de régulation des débits ou de protection contre l'inondation, mais aussi pour préserver des espaces vulnérables, dont certains sont nécessaires au bon fonctionnement des rivières ou à l'expansion des crues.

Des démarches foncières ont d'ores et déjà été engagées par la CCGST sur les communes de Sainte-Maxime, de Grimaud et de Cogolin d'une part pour l'inscription dans les PLU d'emplacements réservés sur des sites de travaux prévus par le PAPI, d'autre part pour engager les négociations avec les propriétaires de ces parcelles. Cette démarche s'est appuyée sur une cartographie du foncier concerné et sur un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var pour définir les modalités d'indemnisation des exploitants concernés.

La stratégie foncière définie par la CCGST est fondée sur les éléments suivants :

- Définition d'objectifs sur les secteurs où la maîtrise foncière est envisagée pour des travaux, la préservation d'espaces associés aux cours d'eau ou la réduction de vulnérabilité par changement de vocation et d'usage des sols ;
- Etablissement de partenariat pour assurer une maîtrise d'ouvrage multiple (avec les communes, la SAFER...);
- Organisation de modalités de concertation ;
- Cartographie des parcelles sur lesquelles la maîtrise foncière est nécessaire ;
- Choix au cas par cas de la modalité d'intervention foncière adaptée et des opérateurs, considérant qu'une combinaison d'outils fonciers est à envisager pour chaque site ;
- Organisation de la veille foncière et d'une animation foncière ;
- Evaluer périodiquement de la stratégie foncière.

#### L'action dans le PAPI

**Objectif stratégique :**  
*Pérenniser la réduction du risque par un développement territorial équilibré*

**Orientation stratégique :**  
*Mettre en place les conditions de pérennisation des démarches*

#### Localisation

*Bassins de la Garonne, du Préconil, de la Gisle (y compris la Garde et la Môle) et du Bourrian*

#### Lien avec la SLGRI

**Grand Objectif concerné :**  
**G01 :** Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

**Thème prioritaire concerné :**  
Documents d'urbanisme

## Axe n°4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



La CCGST et la SAFER ont d'ores et déjà conventionné pour mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière. Cependant, dans un contexte particulier, avec des coûts très élevés de la terre, l'acquisition n'est pas le seul outil de maîtrise foncière et seront aussi envisagés l'acquisition, la contractualisation entre propriétaire, exploitant et collectivité, la convention de mise à disposition avec bail SAFER, la définition de servitudes de sur-inondation ou de restauration, le bail rural... La veille foncière permet en outre de pouvoir appliquer les droits de préemption des communes et de participer à la réflexion de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestiers (AFAF) en cours sur la commune de Grimaud ; l'objectif sur ces espaces agricoles est de conserver la vocation de ZEC mais aussi d'adapter les usages pour les rendre compatibles avec la gestion des inondations comme prévu dans les actions 6.11 et 6.13 du PAPI.

L'action prévue ici consiste alors à poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie foncière et comprend :

- Actualiser et maintenir la cartographie du contexte foncier des secteurs à aménager comme des secteurs sur lesquels des mesures de réduction de vulnérabilité sont nécessaires ;
- Poursuivre les partenariats et l'animation foncière du PAPI ;
- Identifier au cas par cas sur les secteurs concernés l'outil foncier le mieux adapté ;
- Poursuivre la participation à la réorganisation du parcellaire dans le cadre de l'AFAF en cours sur la plaine de Giscle (commune de Grimaud) ;
- Poursuivre les négociations avec l'aide de partenaires et opérateurs (SAFER, EPFR,...) pour la maîtrise foncière sur des parcelles agricoles ;
- Engager avec les communes concernées la définition des servitudes et prescriptions, ainsi que la cartographie des parcelles où la maîtrise foncière sera de nature réglementaire ;
- Finaliser la cartographie des parcelles où des mesures de réduction de vulnérabilité sont proposées ;
- Poursuivre la veille foncière ;
- Mettre en œuvre une procédure d'évaluation annuelle de la stratégie foncière du PAPI.

La maîtrise foncière nécessaire aux aménagements prévus en PAPI n°1 est largement avancée (sur les bassins de la Garde et du Préconil) et sera obtenue durant la période d'achèvement des démarches réglementaires de ces aménagements, les négociations engagées avec les propriétaires conduisant ici à une acquisition amiable.

## Axe n°4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

### Modalité de mise en œuvre \_\_\_\_\_

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chef du service cours d'eau de la CCGST, en lien avec les chargés de mission travaux (Cf. action 0.2) et avec l'appui de partenaires et d'opérateurs fonciers.

### Échéancier prévisionnel \_\_\_\_\_

Cette action débutera dès la labellisation du PAPI et sera réalisée sur 2 ans (2020 et 2021). Elle doit accompagner les différentes actions de réalisation d'aménagements et de finalisation des programmes d'entretien.

### Plan de financement \_\_\_\_\_

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Négociation pour l'acquisition de parcelles agricoles et cartographie	CCGST	30 000 €	100 %	0 %	Financement potentiel	0 %	0 %
			30 000 €	0 €		0 €	0 €
Recherche de solutions foncières	CCGST	20 000 €	100 %	0 %		0 %	0 %
			20 000 €	0 €		0 €	0 €
<b>TOTAL (€ HT)</b>		<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### Indicateurs de suivi/réussite \_\_\_\_\_

- Nombre de parcelles faisant l'objet d'accords amiables ou acquises,
- Cartographie foncière finalisée,
- Nombre d'évaluations de la stratégie foncière.

#### Déroulement des opérations

Durée globale : 2 ans

Montant estimatif :  
50 000 € HT

#### Portage de l'action

Maîtres d'ouvrage : CCGST

#### Partenaires techniques :

communes, CA 83, SAFER, EPFR...